



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB 10.03.2023

Publications supplémentaires: KABFR 10.03.2023

Date de fin de visibilité prévue: 10.06.2023

Numéro de publication: SB01-0000002964

Entité de publication

Office des poursuites de la Broye, Rue Saint Laurent 5, 1470 Estavayer-le-Lac

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Marimmo Holding SA

Débiteur(s):

Marimmo Holding SA
CHE-100.609.383
c/o: ABH Fiduciaire Sàrl
Route de la Condémine 46
1475 Forel FR

Objet(s) à vendre aux enchères:

Bien-fonds no 2300 d'Estavayer, secteur Vernay, Route de la Condémine 46 à Forel, soit :

Habitation mixte, jardin d'agrément et place revêtue

Surface totale 789 m²

Estimation selon rapport d'expertise : CHF 600'000.00

Vente aux enchères

Le 10.05.2023 à 14:00 heure, Salle des ventes de l'Office des Poursuites de la Broye, Rue St-Laurent 5, 1470 Estavayer-le-Lac

Indications concernant le dépôt:

La vente est requise par différents créanciers au bénéfice d'hypothèques légales privilégiées.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances

garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Remarques juridiques complémentaires:

Cette vente a déjà été fixée à 2 reprises et à chaque fois l'acquéreur ne s'est pas acquitté du solde du prix de la vente.

Pour cette nouvelle réalisation, l'acquéreur devra payer la totalité du prix de la vente le jour des enchères avant que l'adjudication ne soit prononcée.

Délai de production: 30.03.2023

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 17.04.2023

Point de contact:

Office des poursuites de la Broye

Rue Saint Laurent 5

1470 Estavayer-le-Lac

B. Tschanz, préposé

Remarques:

L'adjudication faite le 19 octobre 2022 pour ce bien a été révoquée suite au non-paiement du solde du prix de vente